Image not found or type unknown

Changement d'affectation de parkings en logements

Par **moody**, le **12/12/2015** à **16:40**

BONJIUR marque de politesse [smile4]
Dans notre banlieue dejà tres dense et ou le stationnelent est dejà difficile, un projet prevoie la desctruction de 30 places de parking en location pour faire place à une promotion immobilière de 4 logements

Quels sont les recours possibles sachant que le PC n'est pas encore attribué

Cordialment

Par **morobar**, le **13/12/2015** à **09:42**

Bonjour,
Le propriétaire du terrain fait ce qu'il veut et vend à qui il veut.
Le permis sera accordé ou refusé selon les règles d'urbanisme et sans considération des droits des tiers ou voisins.
En général il n'est plus possible de construire en ville sans un certain nombre d'emplacements destinés au stationnement des résidents, souvent en parking souterrain, et c'est ce qui impotre à la collectivité.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés